

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Guillaume SADON propose sa candidature.

A l'unanimité M. Guillaume SADON est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM du 1^{er} mars 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2021 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021 **est adopté à l'unanimité**

3) Délibérations financières

a. Taxes communales 2021

Par délibération du 1^{er} mars 2021 il vous a été proposé de maintenir pour 2021 le taux des 2 taxes, à savoir

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 10.90%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 18.20%

Hors, s'agissant du taux TFPB, le Conseil Municipal doit délibérer sur la base du taux de référence égal à la somme du taux communal adopté en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (17.24% en Meurthe et Moselle).

Il vous est donc proposé de fixer les taux 2021 à :

- TFPB 28.14% (10.9+17.24)

- TFPNB 18.20%

Délibération adoptée à l'unanimité

b. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Jusqu'en 2020, les communes et leurs groupements pouvaient supprimer totalement, pour la part leur revenant, l'exonération de deux ans de la taxe foncière bâtie des logements neufs.

Notre commune a supprimé cette exonération par délibération du 24/09/2012

A compter de 2021, les parts communale et départementale de taxe foncière bâtie sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec un mécanisme d'équilibrage dynamique (coefficient correcteur). Cette réforme est neutre pour les redevables qui bénéficient d'exonérations en 2021, les taux d'exonération communaux étant recalculés.

Le législateur a cependant réécrit partiellement [l'article 1383 du code général des impôts](#) afin d'instaurer un niveau minimal d'exonération de la nouvelle part communale fusionnée pour les logements neufs, puisque les départements ne pouvaient pas supprimer cette exonération.

En raison de cette réécriture, **la délibération prise par notre commune est désormais caduque.**

Le Conseil municipal doit donc prendre une nouvelle délibération en conformité avec la nouvelle rédaction de [l'article 1383 du code général des impôts](#).

Il vous est donc proposé de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Référent Club Energie Climat

Par délibération du 14 décembre 2020, la Métropole du Grand Nancy a pris l'engagement de mettre à jour son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans ce cadre, elle en poursuit la concertation et la construction à l'aide du CLUB CLIMAT ENERGIE créé en 2011.

Cette instance a pour but de concerter et fédérer les acteurs institutionnels du territoire en réunissant des référents 4 à 5 fois par an autour de sujets liés aux problématiques de la qualité de l'air, de l'énergie et du climat.

Les rencontres se veulent pratiques, simples et informatives.

Le club climat a participé à la co-construction du PCAET mais aussi à un travail sur le dispositif de valorisation des CEE.

Il nous est proposé aujourd'hui de faire connaître nos référents politique et technique.

Sous le précédent mandat, Thierry Delors et Fabrice Derose assuraient ces fonctions :

Se proposent comme référents

- Politique : Guillaume Sadon
- Technique : Ambroise Thirion

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Salles Communales : Remboursement arrhes

Il vous est proposé de procéder aux remboursements des arrhes versés pour la réservation de la salle Jean Monnet pour un montant de 115€ et 70€ pour la location de la salle St Rémi.

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Subvention Calamite Festival

Les membres de l'association Calamite Festival ont pris la décision de maintenir la soirée Drive in. Elle se déroulera le Vendredi 18 juin prochain sur le parking de la brocante avec la programmation du film Mama Mia.

Il vous est donc proposé de maintenir notre soutien financier en attribuant une subvention de 5000€ (au lieu de 10000€).

Le format du festival est donc reporté en 2022 et se déroulera du 15 au 19 juin.

Délibération adoptée à l'unanimité

7) Divers

- Elections départementales et régionales 2021
Consultation des Maires du Département qui ont été invités à répondre par oui ou par non si les conditions préconisées par le comité scientifique leurs semblaient réunies pour tenir les deux scrutins prévues en juin prochain.
La réponse apportée est : favorable à un report des élections en septembre/octobre.
- Dénomination de la maison de quartier, Esplanade du Coteau des Vignes
Proposition : Maison de quartiers
Acceptée à l'unanimité

TOUR DE TABLE

Georgette DAMEN

Retour sur la réunion de suivi du dispositif "Chèques Mobilité" du 12 avril 2021 : difficultés éprouvées par quelques CCAS et communes sur la distribution de ces derniers (réajustements de critères de distribution, de mise en place de communication propre à chaque territoire)

Le CCAS devra se réunir pour préciser les critères de distribution.

Yannick MICHELIX

Point travaux

Travaux Mairie : pose des vitrages prévue demain

Chemin de cimetière : nids de poule rebouchés
Panneaux électoraux : carottage prévu cette semaine
Défibrillateurs (Noviciat et vestiaire foot) : en attente du devis de l'électricien
Point dossiers Sécurité
Circulation Place St Rémi
Circulation 4*4 (pas d'immatriculation, pas d'assurance, pas de CT) – Police Nationale saisie
Stationnement Rue Napoléon 1er

Pascale MANGENEY

A été questionnée sur le maintien à 70 km/h de la vitesse devant le lycée St Michel, pourquoi pas 50 km/h ? [Etant hors agglomération, le pouvoir de Police appartient au Président de la Métropole du Grand Nancy et les conditions règlementaires pour limiter à 50 km/h \(continuité du front bâti\) ne sont pas réunies.](#)

Yveline FAYON IUNG

Suite au dernier accident de la circulation sur la M2 (Entre le N° 24 ave Ste Marguerite et la Vierge), il reste des morceaux de verre sur la bas-côté de la route. [Suivi : Guillaume Sadon](#)

Ambroise THIRION

Problème nuisances sonores à Bosserville (famille Leclercq). Suivi : Yannick MICHELIX

Guillaume SADON

Travaux urbains – une présentation sera faite lors de la municipalité de lundi prochain
Devis plantation arbres sur bande herbeuse située à côté de la halle : environ 9000€. Trop cher ! Pas de suite de donnée pour le moment
Réunion Groupe déchets : fera un CR lors de la municipalité de lundi prochain
Reprise accotement piste cyclable : réunion préparatoire 23/04

Sophie RAUCH

A reçu, avec Fabrice, Erwan LEFEVRE vendredi dernier dans le cadre de son stage en Mairie. Celui-ci a été chargé de travailler sur notre projet de site internet et de faire un audit sur nos moyens de communication actuels.
Chasse aux œufs : s'est très bien passée
Crise sanitaire : ouverture du service d'accueil pour les enfants des personnels prioritaires.
Retour sur réunion « Vision stratégique métropolitaine sur la pauvreté » : projet d'équipement de bornes interactives.

Thierry DELORS

Nous informe que la clôture du parc à Chevaux de Laetitia Schaff, situé après la ferme St Phlin, a été endommagée - présence de traces de pneus au sol.